



AFPS GENTILLY
25, rue Jean Louis
94250 Gentilly
mail : afps.gentilly@laposte.net
site : afpsgentilly.wordpress.com

Retour de mission novembre 2011, suite...

*Soutenons la résistance populaire non armée
Soutenons les prisonniers politiques palestiniens*

Beit Ommar

Village de la résistance populaire non violente

Située à onze kilomètres au nord-ouest d'Hébron, 13 000 habitants.

Depuis la seconde intifada, le chômage atteint entre 60 % à 80 %. Une partie de la ville se situe à cheval sur la route 60 qui relie Jérusalem à Hébron et, de ce fait, plusieurs démolitions de maisons ont eu lieu.

Beit Ommar vit essentiellement de l'agriculture, connue notamment pour ses vignes, produit un sirop de raisin appelé dibs. Beit Ommar cultive également des arbres fruitiers : cerisiers, pruniers, pommiers et oliviers.

Nous arrivons en bus le 9 novembre le matin, munis du nom de la personne qui doit nous accueillir : Younes Arar. Un peu désorientés, nous sommes tout de suite pris en charge par Brahim, chauffeur de taxi qui nous conduit tout au bout du village où nous rencontrons Younes.

Ici, pas de mur mais un grillage qui sépare le village d'une colonie, installée en 1982. Selon la loi israélienne, cette colonie est illégale mais le gouvernement israélien laisse faire. Or, ces colons sont très agressifs : en janvier 2011, ils ont attaqué, protégés par l'armée, les paysans Palestiniens : un garçon de 15 ans, Yousef Fakhri Musa Ikhlayl, a été tué. Le colon, responsable du tir, a été arrêté puis relâché dans la journée car déclaré « fou » !

Les terrains de la vallée que nous voyons derrière le grillage appartiennent aux Palestiniens, ils ont des titres de propriété mais ces terrains ont été déclarés terre d'état. Néanmoins, les Palestiniens y plantent des arbres qui sont systématiquement détruits par les colons, obstinément ils replantent mais s'épuisent.

« Nous organisons des manifestations le samedi, c'est important », nous dit Younes, « mais, pour nous le plus important, c'est d'aider les paysans à rester sur leurs terres. C'est ainsi que nous avons reconverti une ancienne base militaire britannique, devenue possession d'Israël en 1948, restituée aux Palestiniens en 1994, en collège agricole. Nous accueillons 100 étudiants en internat : nous avons des vaches et une laiterie, nous produisons des fruits et des légumes. Nous avons creusé un puits et nous pouvons irriguer ». Le collège se situe le long de la route 60.



Mais la route 60, reliant Hébron et Jérusalem, que nous traverserons un peu plus tard, est un problème potentiel. En effet, nos interlocuteurs savent que les Israéliens ont le projet de construire une clôture visant à isoler Beit Ommar du camp de réfugiés de AL-Arroub situé de l'autre côté de la route 60. Or ce camp de 600 personnes, c'est aussi une partie de Beit Omar.

Malheureusement les craintes exprimées lors de notre voyage s'avèrent justifiées puisque le 13 février 2012, les forces israéliennes accompagnées par des travailleurs de l'administration ont commencé à mettre des marques sur la route 60. Les soldats ont commencé l'arpentage de la zone de l'entrée du camp de réfugiés Al-Arroub tout au long du village de Beit Omar.

Cette action semble indiquer l'intention de l'armée israélienne de mettre en place une clôture de quatre mètres de haut le long de cette zone visant à isoler les deux communautés palestiniennes, et à restreindre encore davantage la circulation des résidents palestiniens vivant dans la région.

Par ailleurs, il est important de noter que les autorités d'occupation israéliennes ont terminé les plans de la construction d'une route de contournement sur des terres appartenant à des agriculteurs palestiniens qui vivent à Beit Omar : 8 km de long, 80 mètres de large. Cette route annexera plus de 1 200 dunums(1) de terres entre Beit Ommar et Halhoul, et sera interdite aux conducteurs palestiniens.

Après la visite du collège et du camp d'Al Arroub et donc après avoir traversé la route 60 (pas facile, beaucoup de voitures qui ne ralentissent pas), nous rejoignons la maison de la résistance populaire qui accueille notamment les internationaux, venus aider la résistance populaire non violente : nous rencontrons effectivement 2 norvégiennes et un vietnamien venus pour 2 mois à Beit Omar.

En partageant le repas, Younes nous explique ce qu'ils ont mis en place en 2006 **Palestine Solidarity Project** : PSP

Le projet de Solidarité Palestine

Solidarité Palestine est un projet ayant pour objectif de lutter contre l'occupation israélienne des terres palestiniennes par des actions non violentes.

« Pour beaucoup de comités avec qui nous travaillons, rester sur nos terres face à l'intimidation, la violence, l'étranglement économique, est un acte de résistance. », précise Younes.

Principes

1. Tous les Palestiniens ont le droit de gérer leur vie tant du point de vue économique que politique et social.
2. Toutes les lois internationales, les conventions et résolutions de l'ONU concernant la Palestine et tous les peuples sous occupation doivent être appliquées.

Notre message

La paix et la sécurité sont des droits, non seulement pour nous Palestiniens, mais aussi pour tous les peuples du monde. Nous avons des rêves d'espoirs et de liberté, nous invitons toutes les personnes du monde entier à se joindre à nous et partager notre lutte pour la liberté.

Ce que nous faisons

1) Manifester contre la construction continue du Mur de l'Apartheid et des routes « réservées » aux Israéliens.

2) Protéger les agriculteurs qui travaillent sur leurs terres avec le risque qu'elles soient « confisquées » par Israël.

3) Replanter les cultures palestiniennes détruites par des colons israéliens pour permettre à ces communautés palestiniennes de rester sur leurs terres.

4) Travailler en étroite collaboration avec les familles touchées par la violence de colonies voisines en témoignant des violences subies et apporter une présence internationale pour dissuader les agressions de colons.

Younes ajoute qu'outre PSP, ils organisent aussi des activités sportives et culturelles et des camps d'été pour les enfants et également des conférences pour faire progresser la résistance populaire non violente :

- Mars 2011 : 400 femmes israéliennes, palestiniennes et internationales se sont réunies dans le village à Beit Omar, sous le slogan « Femmes pour la désobéissance civile » partie intégrante de la résistance non-violente populaire à l'occupation israélienne.

- Juillet 2011 : conférence de plusieurs comités de résistance populaire non violente pour se coordonner et échanger sur leurs initiatives

Nous quittons Beit Omar, impressionnés par la volonté du comité de résistance populaire de s'organiser et de résister à la spoliation des terres, impressionnés aussi par la détermination souriante des 3 internationaux qui prennent 2 mois de leurs temps pour soutenir la Résistance populaire..

LES PRISONNIERS POLITIQUES

Visite à Addameer



Rencontre à Ramallah dans les locaux d'Addameer avec Sahar Francis, avocate, et Cléa Thoin, jeune internationale en charge des plaidoyers en faveur des prisonniers qui nous présentent Addameer et son action : Addameer (mot arabe pour la conscience), association de soutien aux prisonniers et pour le respect des droits humains, est une organisation

civile non gouvernementale qui agit pour aider les prisonniers politiques palestiniens détenus dans les prisons israéliennes et palestiniennes.

Créé en 1992 par un groupe de militants des droits de l'homme, le centre offre une aide juridique gratuite aux prisonniers politiques, les informe de leurs droits au niveau national et international, et travaille pour mettre fin à la torture et aux autres violations des droits des prisonniers par des contrôles, des procédures juridiques et des campagnes de solidarité.

Les programmes d'Addameer

Aide juridique

les avocats d'Addameer apportent une représentation juridique gratuite et des conseils à des centaines de détenus palestiniens et à leurs familles.

Documentation

Addameer recueille les plaintes des détenus palestiniens concernant les violations de leur droit, leurs conditions de détention grâce à des visites régulières en prison. L'association collecte des statistiques et des informations

détaillées sur les détenus ce qui lui permet d'informer sur la situation des prisonniers au travers de différentes publications.

Plaidoyer et lobbying

Le travail de plaidoyer Addameer est principalement destiné à la communauté internationale : appels urgents en faveur des détenus, information des délégations internationales et des médias, envoi de rapports et de plaintes individuelles à l'Organisation des Nations Unies, exhortant les parties prenantes à faire pression sur Israël pour changer ses politiques.

Addameer travaille également à la construction de campagnes locales vers les organisations de solidarité arabe et internationale pour s'opposer à la détention arbitraire et à la torture, tout en soutenant les droits des prisonniers palestiniens.

Formation et sensibilisation

Addameer sensibilise aux droits des prisonniers sur trois niveaux : la formation des avocats palestiniens sur les lois et les procédures utilisées dans les tribunaux militaires israéliens, information des prisonniers sur leurs droits, formation de bénévoles.

Le contexte de leur action

Depuis 1967, plus de 700 000 Palestiniens ont été arrêtés soit 20 % de la population Palestinienne, 40 % des hommes Palestiniens. En novembre 2011, on dénombrait 5 000 prisonniers politiques dont 270 en détention administrative.

La détention administrative est une pratique couramment utilisée par les militaires israéliens à l'égard des Palestiniens qui consiste à les détenir sans motif, ni jugement pendant une durée indéterminée.

Les personnes victimes de cette pratique comparaissent devant un juge militaire israélien qui leur explique que, pour des raisons de sécurité, elles sont placées en détention administrative pour une durée qui peut aller jusqu'à six mois. Lorsque ce temps est écoulé, l'ordre de détention peut être renouvelé pour une période identique et ainsi de suite pendant parfois plusieurs années. Tout cela sans procès, car les motifs de l'incarcération ne sont pas révélés à la personne qui en est victime, pas plus qu'à son avocat, si d'aventure elle en a un. Il s'agit là d'un moyen de torture psychologique employé par les autorités israéliennes pour briser les ; individus et leur ôter l'esprit de résistance.

La détention administrative, qui est un héritage du mandat britannique sur la Palestine est en dernier lieu réglementée par l'article 87 de l'Ordre Militaire de 1970 qui comprend deux paragraphes :

Le paragraphe A établit que le commandant militaire peut, « pour raisons de sécurité et de salut public, retenir une personne en prison sur ordre signé par lui ». Néanmoins, « la période d'emprisonnement ne ne dépassera pas six mois ».

Le paragraphe B du même article stipule que « si le commandant militaire d'une région a une raison de croire qu'à

la veille de l'expiration de son ordre émis en conformité avec le paragraphe A, des raisons de sécurité et de salut public commandent de maintenir emprisonnée la personne détenue, il peut renouveler l'ordre initial pour une période ne dépassant pas six mois. Chaque report d'ordre sera considéré comme un ordre original ».

La détention administrative viole les dispositions de la Quatrième convention de Genève qui protège les populations occupées de leur occupant. Son article 71 impose à l'occupant de respecter le droit de la personne protégée à se défendre, son droit à être entendue publiquement et à bénéficier d'un procès équitable, son droit de faire appel, et la présomption d'innocence. En incarcérant les détenus administratifs sur leur propre sol, les autorités israéliennes violent en outre l'article 49 de la Quatrième convention de Genève et commettent un crime de guerre.

170 enfants étaient, en novembre 2011, emprisonnés dont 30 de moins de 16 ans car en Israël, on peut emprisonner des enfants : de 12 à 14 ans, ils encourent 6 mois de prison, de 14 à 16 ans, 1 an !

Quel est le motif d'emprisonnement ?

Activités hostiles terroristes ce qui recouvre des motifs tels que l'appartenance à un parti politique palestinien car tous les partis sont considérés comme illégaux mais aussi perturbation à l'ordre public : jet de pierres, distribution d'un drapeau palestinien, tag sur des murs, entrée « illégale » en Israël, participation à des manifestations.

Il y a aussi 2 900 prisonniers de droit commun pour des effractions au code de la route et, bien sûr vols et crimes

Où sont emprisonnés les prisonniers palestiniens ?

Jusque dans les années 1990, les prisons étaient situées dans les installations de détention de la Cisjordanie et de la bande de Gaza. Depuis, les 17 prisons sont situées en territoire israélien (toutes les prisons sauf une) ce qui constitue une violation de la Quatrième Convention de Genève, qui stipule que les personnes détenues ont le droit de rester en territoire occupé à tous les stades de la détention, y compris l'exécution des peines en cas de condamnation. Cette situation rend les visites des familles très difficiles et presque impossibles pour les familles habitant dans la Bande de Gaza.

Chaque prisonnier devrait avoir le droit à un procès équitable ; or les Palestiniens sont jugés par des tribunaux militaires où les droits de la défense sont minimales, l'accusation jouit d'une faible charge de la preuve, les avocats ne voient leurs clients que le jour du procès. Toutes les procédures sont en hébreu, elles sont traduites mais par des soldats d'origine arabe sans garantie d'exactitude, les « aveux » signés sont en hébreu.

En écoutant Sahar et Cléa, nous comprenons qu'il ne s'agit pas de justice mais de parodie de justice !

Tout aussi grave, nos interlocutrices d'Addameer nous informent qu'il y a aussi tortures, maltraitance, en général avant le procès : coups de poings, gifles, menaces, insultes, interdiction de dormir, exposition du prisonnier à un froid mordant ou une chaleur étouffante, les menottes sont ex-

trêmement serrées sur les mains et les pieds, pendant de longues heures sans oublier la pratique de l'isolement total, l'interdiction du prisonnier de rencontrer son avocat pour une période indéterminée. Elles nous relatent aussi le cas d'un prisonnier soumis à la position de la banane : le prisonnier est assis sur un siège sans dos, ses bras et ses jambes attachés ensemble vers l'arrière. Un soldat se met derrière lui et tire le dos vers l'arrière, avec un angle de 45 degrés, pour une durée pouvant arriver jusqu'à 30 minutes. Ce prisonnier a depuis une jambe paralysée !

Depuis notre retour

La situation s'est détériorée et nous comprenons pourquoi 1 600 prisonniers ont effectué une grève de la faim du 17 avril, journée des prisonniers au 14 mai. Les détenus dénoncent les mises en isolement, l'interdiction de visites pour les familles résidant à Gaza, les fouilles au corps de leurs proches et les détentions « administratives ».

Leur décision a été inspirée par la grève de la faim, cet hiver, de Khader Adnan et Hana Shalabi. Le premier est resté 66 jours sans manger et a réussi à forcer Israël à ne pas prolonger sa détention au-delà de la date fixée initialement (il a été libéré le 17 avril). La seconde a été libérée au bout de 43 jours et exilée dans la bande de Gaza pour trois ans.

Le 14 mai, la plupart des 1 500 prisonniers politiques palestiniens ont accepté d'arrêter la grève de la faim, suite à un accord signé entre les autorités israéliennes et le comité des prisonniers. Les principales revendications des grévistes étaient acceptées : droit aux livres et aux études, fin de la mise en cellule d'isolement, droit de visite des familles et surtout, l'engagement que les détenus « administratifs » seraient libérés.

C'était une grande victoire, fruit de la détermination des prisonniers, de la solidarité du peuple palestinien et de la solidarité internationale. Mais très rapidement cet accord est violé ! 15 jours après sa signature, les ordres de détention administrative ont été renouvelés pour une trentaine de prisonniers et le droit de visite toujours aléatoire.

À ce jour, on dénombre 4 600 prisonniers politiques Palestiniens dont 210 enfants mineurs et 9 femmes et 250 en détention administrative. 750 d'entre eux sont malades et peu ou mal soignés

Appel au parrainage des prisonniers, initiative relayée par Salah Hamouri depuis sa libération

Les prisonniers ont besoin de notre solidarité. Salah Hamouri, Franco-palestinien libéré en décembre 2011 après 7 ans d'un emprisonnement abusif, nous adresse cet appel : »

« J'ai été libéré des prisons israéliennes mais il reste encore 4 700 prisonniers palestiniens en prison : des enfants, des femmes, des résistants.

J'ai pris l'engagement devant mes frères, quand je suis sorti de prison, de faire connaître leur situation insupportable qui discrédite totalement l'idée selon laquelle Israël serait la seule démocratie au Proche-Orient.

Je veux à mon tour, vous appeler à les soutenir, à les parrainer. Nous ne serons pas libres sans leur libération. »

Nous vous proposons donc de répondre à sa demande en parrainant un prisonnier, vous vous engagez à lui écrire une fois par mois pour lui apporter votre soutien et le sortir de son isolement

Toutes les modalités pratiques sur notre stand et sur notre site : <http://afpsgentilly.wordpress.com/>

Le Comité France Palestine Solidarité de Gentilly vous invite aux

8 HEURES DE SOLIDARITÉ AVEC LA PALESTINE LE 1^{er} DÉCEMBRE AU CMAC À GENTILLY

La situation politique en Palestine aujourd'hui. Quel espoir pour les réfugiés palestiniens ? Quel espoir pour les prisonniers politiques palestiniens ?

- Accueil à partir de 15 h 30
- **Projection d'un film** « Blagues à part » de Vanessa Rousselot. Synopsis : *Le rire résiste-t-il à toute tragédie ? Si oui, comment ?*
- **Débat** à partir de 17 h 30 animé par Mathilde Caroly du Bureau National de l'Association France Palestine Solidarité avec la participation de :
 - Sandrine Mansour-Mérien, historienne, assistante de recherche aux Archives Diplomatiques de Nantes.
 - Claude Leostic, présidente de la plateforme des ONG pour la Palestine
 - Taher Elabadi, de la GUPS France
- **Expositions** de photographies
Le Centre pour Enfants de Al-Khader et l'AFPS
- **Stands d'information** avec des associations de solidarité avec la Palestine : AFPS, UJFP, GUPS...
- **Librairie Envie de Lire**
- **Vente de produits palestiniens** (huile d'olive, broderies...)

Gâteaux et rafraîchissements sont à disposition tout au long de ces 8 heures - Repas convivial à 20 h 30 (participation 8 euros)

